

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à													
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	4 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	2 h. 30 ^m soir.	5 h. 27 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 6 Mai.

L'interpellation de M. Tenot, relative à l'incident douloureux qui s'est produit sur la frontière du Maroc, a fourni à M. de Freycinet l'occasion de s'élever avec force contre ceux qui « ont représenté le gouvernement actuel comme faisant bon marché de la dignité et de l'honneur de la France à l'étranger. »

Dans un discours net, substantiel et en même temps éloquent, l'honorable président du Conseil a rallié à sa politique la majorité ; même, nous pouvons dire, tous les suffrages.

Il a répondu à M. Tenot, qui demandait que l'on aille à l'oasis de Figuig, que, assurément, cette opération militaire était praticable, mais qu'il serait plus difficile d'en revenir. Par suite, de lourds sacrifices d'argent étaient donc encore nécessaires.

En effet, une démonstration passagère à Figuig ne pourrait que ne causer le plus grand tort et sans nous donner aucun avantage puisque, une fois arrivé à cet oasis, il faudra pour atteindre les contingents rebelles s'enfoncer beaucoup plus loin dans le sud, dans le désert.

Les arguments présentés par M. de Freycinet ont été, comme nous le disons plus haut, des plus concluants, et tout le monde avec lui conviendra que nous avons déjà assez à faire en Tunisie et en Algérie, sans aller chercher des complications du côté du Maroc.

Une autre interpellation doit avoir lieu ces jours-ci sur la question égyptienne.

Elle sera des plus importantes, vu l'anarchie qui règne en ce moment sur les bords du Nil et elle ne peut que progresser « L'idée de M. Gambetta, disait le *Times*, dans un récent article, était que la France et l'Angleterre, en qualité de puissances chargées du contrôle, avaient le droit et le devoir d'agir d'une manière indépendante. S'il était resté au pouvoir, il est probable que cette politique d'action aurait été suivie, et qu'aujourd'hui la crise aurait été provisoirement conjurée par une démonstration armée.

« Il est impossible de dire si ce mode d'agir aurait résolu le problème, ou s'il n'aurait pas entraîné toute une queue de difficultés internationales. Ce qui est certain, c'est que ce dessein n'a pas souri aux successeurs de M. Gambetta, et, comme on ne l'ignore pas, qu'il n'a point été approuvé par les autres grandes puissances. »

Certainement, et comme la plupart des puissances, la France est opposée à l'intervention de la Turquie dans les affaires d'Égypte.

M. de Freycinet, croyons-nous, ne veut point de cette occupation qu'il considère comme une atteinte à notre dignité nationale.

Les hommes de toute opinion seront de cet avis. La Turquie en Égypte, c'est toute une suite de difficultés qui ne manqueront pas de surgir, et alors que deviendront ces pauvres finances égyptiennes, déjà en si mauvais état ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 mai

Présidence de M. Brisson.

Le président annonce la mort de M. Fourot, député d'Aubusson.

La discussion de l'élection de M. Ladoucette, député de Vouziers, est fixée à lundi.

M. Guichard questionne le gouvernement sur la responsabilité de M. Caillaux dans la reconstruction des Tuileries.

M. Humbert, après avoir fait l'histoire de la question, dit qu'il est d'accord avec M. Guichard pour constater que M. Caillaux est civilement responsable. Mais il n'existe aucune base juridique pour intenter une action. (Murmures).

M. Guichard réplique. Il trouve que les paroles du ministre sont la proclamation du principe de l'irresponsabilité ministérielle. Il transforme sa question en interpellation.

Après une réplique de M. Humbert, l'ordre du jour pur et simple est rejeté.

La Chambre adopte un ordre du jour de M. Guichard, demandant que la Chambre persiste dans la résolution qu'elle a prise au mois de juillet dernier.

M. Tenot questionne le gouvernement sur les événements de Tigris.

M. de Freycinet, répondant à M. Tenot, dit que le traité de 1845 autorise la France à poursuivre les maraudeurs au delà de la frontière idéale de l'Algérie.

L'empereur du Maroc a invité les gouverneurs de la frontière à faciliter notre tâche.

Une agression récente a eu lieu sur le territoire intermédiaire occupé par les tribus indépendantes.

L'empereur du Maroc n'est pas responsable si ce territoire servait de quartier général à une tentative d'insurrection ; le gouvernement ne consultera que les soins, de sa dignité et de sa sécurité.

M. Tenot remercie le ministre de ses déclarations patriotiques.

L'incident est clos.

La Chambre adopte plusieurs projets de chemins de fer et des projets de crédit pour une mission scientifique au cap Horn.

M. Ballue demande à interpellier le gouvernement sur la politique qu'il a adoptée en Algérie. Il préconise l'occupation de Figuig.

M. de Freycinet dit : « Si ce point était un centre dangereux nous pourrions l'occuper. Mais la nécessité de cette occupation n'est pas démontrée. Il faut aussi se demander comment on en sortirait. Des militaires compétents disent qu'il ne suffirait pas d'aller à Figuig, mais qu'il faudrait encore aller à trois cents kilomètres au delà. »

M. Ballue présente un ordre du jour motivé, qu'il retire ensuite pour se rallier à l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement, qui est adopté.

La Chambre adopte ensuite les crédits relatifs à l'exposition de Bordeaux, pour l'École centrale et divers autres projets relatifs à des crédits supplémentaires.

La séance est levée.

La prochaine séance est fixée à samedi.

Revue des Journaux

Le journal *l'Avenir*, (ancien commerce), publie un remarquable article sur la chute de M. Gambetta et du cabinet du 26 janvier.

C'est parce que M. Gambetta a soutenu la théorie de l'Etat maître, qu'il a soulevé contre lui le mouvement sous lequel il a succombé. Nous ne disons pas qu'il a agi dans un sentiment d'ambition personnelle ; qu'il a voulu être le dictateur, nous laissons ces accusations, nous avons pour M. Gambetta trop d'estime et trop d'admiration pour y descendre. Il a d'ailleurs rendu au pays d'assez signalés services pour qu'on respecte tout chez lui, même ce qu'on peut considérer comme une erreur.

Ce qu'il y a à dire, c'est que sa conception de la République, qui selon lui doit être centralisatrice et autoritaire, ne correspond nullement, aujourd'hui à l'idéal que se sont créé la plupart des républicains, qui, sans aller jusqu'au système de Proudhon, veulent néanmoins que l'Etat ne soit armé que des pouvoirs strictement nécessaires pour remplir sa mission, laquelle consiste à assurer l'équilibre et le fonctionnement, aussi parfait que possible, des for-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(66) du 6 Mai 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Les hôteliers du lieu murmuraient, il est vrai, mais que pouvaient-ils y faire ? force leur était d'accepter ce qu'ils ne pouvaient empêcher ; d'ailleurs, les jours de fête, les buveurs ne manquaient point et il s'en trouvait assez pour contenter tout le monde.

Le soir de la Saint-Jean, dans la salle en question se trouvait le comédien Hans Gœrgel.

La salle était presque vide et les mesures d'éclairage, toutes resplendissantes, étaient, presque au complet, suspendues aux clous d'un mur qu'elles couvraient tout entier.

Tous les habitants, ceux que leur âge ou leur paresse n'avait point empêchés de se rendre à la fête de la montagne, y étaient allés.

Une table seulement était occupée par six paysans d'un âge assez avancé, mais qui buvaient, causaient, et riaient avec un entrain tout juvénile.

Il y avait, entre autres, Gœbel, le batelier, avec lequel Hans Gœrgel réglait les derniers détails du départ, qui devait s'effectuer le lende-

main, à dix heures très-précises, aussitôt après la grande messe.

On vida encore une canette et Gœrgel paya la moitié du prix convenu et, tout en causant, il ne laissait pas que de débiter toute espèce de bouffonneries et de bons mots, aux grands éclats de rire des buveurs atablés.

Hans Gœrgel était un homme d'une cinquantaine d'années ; il est vrai qu'on ne pouvait lui assigner un âge exact ; il pouvait à volonté jouer le vieillard cassé par l'âge ou le jeune homme tout fringant. Ses traits qui portaient la trace des orages, sans doute nombreux qu'il avait essayés dans le cours de son existence mouvementée, avaient une mobilité telle, ses yeux intelligents répandaient parfois d'un air si comique, qu'il lui suffisait de la moindre contraction de son visage pour faire rire aux éclats les paysans qui composaient son auditoire, aussi bien quand il donnait ses représentations que s'il était, comme maintenant, dans la salle de l'auberge.

Il était de très bonne humeur, et il eût volontiers offert à ses auditeurs quelques-uns des meilleurs tours de son répertoire s'ils avaient été plus nombreux et plus dignes de les apprécier ; mais il n'y avait que quelques vieux bonshommes ; ce n'était donc point la peine de se mettre en frais d'esprit et d'adresse.

— Holà ! Mademoiselle Marie, dit-il à la vieille servante, une bouteille de « 65 », quelque chose de bon, hein !

— Mais, dit l'un des assistants, croyant faire de l'esprit, vous jetez véritablement l'argent par les fenêtres. Tout à l'heure vous donniez de

beaux œufs au batelier, maintenant vous faites venir encore une bouteille de tout ce qu'il y a de meilleur...

La répartie ne devait pas se faire attendre longtemps.

— Eh, dit le comédien, en imprimant à son visage une expression souverainement goguenarde, c'est précisément là la différence qu'il y a entre nous deux. Je me moque de l'argent, comme un chien d'une saucisse, mais vous vous couchez dessus jour et nuit, comme l'âne sur son foin.

Cette réponse un peu vive eut un bruyant succès auprès des assistants : le paysan rembarra ne sut quelle contenance prendre et se tira d'embaras en saisissant sa canette et en buvant un bon coup.

A ce moment, la vieille Marie apporta le vin d'mandé et le plaça devant Gœrgel, en ajoutant suivant la coutume du pays :

— Que Dieu le bénisse !...

Gœrgel aussitôt prit un visage plus aimable et plus joyeux, et, se levant, il entoura avec une galanterie des plus comiques la taille rien moins que gracieuse de la vieille servante, et chanta d'une voix enrouée une chansonnette sentimentale de l'effet le plus burlesque.

Tous éclatèrent de rire ; quant à la vieille Marie, elle s'efforçait de se dégager en disant toutefois d'un air satisfait :

— Vous êtes un mauvais sujet !... Il aurait fallu me dire toutes ces belles choses-là, il y a trente ans au moins !

— Je le crois bien, répliqua l'un des assis-

tants, à l'époque où elle a épousé Claude, dans la maison du bailli, Marie était la plus belle fille du pays.

Et il lançait des yeux tout brillants dans la direction de la vieille Marie, qui se sauvait en toute hâte.

La conversation se continua sur le même ton plaisant et animé.

Gœrgel ne tarissait point en bons mots ; il en résulta que les assistants ne remarquèrent point un nouvel arrivant qui venait de s'asseoir à la table voisine.

La vieille Marie, en revenant de la cuisine, aperçut dans la salle de l'auberge un jeune homme élégamment vêtu.

Elle crut un moment reconnaître en lui le nouveau juge, dont l'arrivée lui avait été annoncée, par son maître, pour le jour même.

Elle hésita cependant à lui adresser la parole ; ce personnage lui semblait trop jeune pour un magistrat, et puis il la regardait d'une manière si aimable, son air était si ouvert, si avenant, qu'il ne rappelait en rien le juge qui avait quitté le bailliage.

Elle n'osa donc aller le saluer.

C'était en effet, Hubert Walbot, qui, après les événements de la montagne, était descendu dans le petit bourg et avait pris le chemin de son nouveau logis.

(A suivre).

ces nationales, sans rien absorber de ces forces et sans nuire à leur libre expansion.

Plus loin, le même journal déclare que la lutte est engagée aujourd'hui, non entre M. de Freycinet et M. Gambetta, mais entre la République autoritaire et absorbante, presque monarchique, en tous cas oligarchique, et la République libérale, ouverte, décentralisatrice; elle est entre ceux qui croient que l'Etat doit être armé de droits exorbitants et ceux qui croient que l'Etat n'a que des devoirs à remplir.

Cet article, évidemment, a dû être inspiré par de hauts personnages politiques.

Il semble, dit la *Republique Française*, qu'on parle beaucoup de M. Gambetta pour un homme mort et enterré. C'est maladroite, dit-elle, et il n'est pas opportun de multiplier les explications qui ressemblent à des excuses.

La *Petite République Française* croit que ce n'est pas par des exercices tendant à mettre en quarantaine parlementaire les ministres du 14 novembre qu'on arrivera à rétablir l'union dans la majorité républicaine.

Informations

Le Conseil de cabinet tenu ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, s'est occupé principalement de trois projets, concernant la formation d'un corps de troupes indigènes en Tunisie, la création d'une école primaire supérieure à Tunis et l'institution d'un tribunal à Tunis. Les trois projets seront prochainement déposés à la Chambre.

— La commission du budget s'est réunie à une heure, sous la présidence de M. Wilson.

Elle a entendu M. de Mahy, au sujet de certains crédits relatifs à l'organisation du ministère de l'agriculture.

Ces crédits, adoptés par la commission des crédits supplémentaires, avaient été renvoyés à la commission du budget, qui devait donner son avis.

Celle-ci, tout en regrettant de se trouver liée par des dépenses déjà faites, a approuvé les crédits demandés.

— Sur les quatre groupes républicains actuellement à la Chambre, trois : la gauche radicale, l'union républicaine et l'union démocratique, ont donné à leurs bureaux respectifs des pouvoirs d'une durée de 2 mois. Ces pouvoirs sont arrivés aujourd'hui à expiration et il va falloir procéder au remplacement des bureaux sortants.

L'union républicaine est convoquée pour demain, à quatre heures, à l'effet de choisir son nouveau bureau.

— On a beaucoup parlé, depuis quelques jours, d'un incident qui ne présente par lui-même aucune importance, mais qui emprunte quelque intérêt au caractère du principal auteur. Le bruit s'est répandu qu'un membre de la Chambre des députés, porteur d'un permis personnel valable pour un parcours déterminé sur le chemin de fer d'Orléans, a altéré ce permis pour y ajouter le nom de sa femme. Cette rumeur est-elle vraie ou fautive? nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est qu'elle circule depuis assez longtemps, c'est qu'elle a reçu la publicité la plus large, et que, jusqu'à présent, aucun démenti ne s'est produit. On annonce que ce fait donnera lieu à une question, qui sera posée à la tribune du Palais-Bourbon par un membre de la minorité. Il serait à désirer que l'initiative ne vint pas de l'opposition, et que la droite fût devancée, soit par une motion partie des rangs républicains, soit par une démission spontanée, soit, s'il y a lieu, par une demande d'autorisation de poursuites. L'affaire a fait trop de bruit pour qu'il puisse être question de l'étouffer; il faut qu'elle soit éclaircie et que la politique, à laquelle elle ne touche en aucune façon, ne s'y vienne pas mêler.

— Les employés de la gare de Sedan organisent un banquet pour célébrer la distinction accordée à M. Grisel, mécanicien, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Les souscripteurs ayant envoyé une invitation à M. Gambetta, celui-ci vient d'adresser la lettre suivante à leur président :

Paris, 26 avril 1882.

Monsieur et cher Concitoyen,

J'ai le plus vif regret de n'avoir pas répondu plus tôt à votre fraternelle invitation; certaine erreur matérielle ne m'a mis en main votre

lettre que ce matin. Je m'empresse de vous dire que j'accepte, et de grand cœur, l'honneur que vous et vos camarades voulez me faire en m'envoyant votre invitation pour la fête démocratique du 10 mai, donnée en l'honneur de Grisel, c'est-à-dire du travail et du dévouement.

» Salut fraternel.

» LÉON GAMBETTA »

La surveillance des élèves

EN DEHORS DES CLASSES

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

Quelques faits regrettables viennent d'appeler mon attention sur une question dont l'importance ne vous échappera pas; je veux parler de la surveillance des élèves des écoles primaires en dehors des heures de classe.

Sans doute l'instituteur ne peut ni ne doit se substituer à la famille: sa tâche est assez lourde, dans la classe même, pour qu'on n'ajoute point de nouvelles obligations et une responsabilité plus étendue à celles qui lui incombent. Mais, en fait, dans les villes au moins, le père et la mère retenus par le travail de chaque jour ne peuvent, même quand ils en comprennent la nécessité, exercer sur leurs enfants la surveillance nécessaire au moment où ceux-ci ne sont plus sous l'œil du maître.

Je n'ai pas à énumérer ici les dangers de toute nature que courent les enfants de cinq à treize ans, ainsi livrés à eux-mêmes. Sans parler d'accidents et de rixes, heureusement rares, mais qui ne sauraient l'être assez pour nous rassurer complètement, n'est-il pas à craindre que quelques-uns des élèves de nos écoles urbaines ne s'habituent ainsi au vagabondage, avec toutes ses dangereuses conséquences?

Les municipalités de la plupart de nos grandes villes l'ont compris: soucieuses de l'éducation morale des enfants des classes laborieuses non moins que de leur instruction, elles ont accordé sur les ressources communales des allocations supplémentaires aux instituteurs, à qui elles demandent en retour de surveiller leurs élèves, soit pendant les récréations et les intervalles des classes, soit pendant une étude du soir consacrée au travail personnel de l'enfant.

Il est à souhaiter que d'aussi utiles mesures se généralisent. Le budget de l'instruction publique, sur lequel pèsent depuis quelques années tant de charges nouvelles, ne met à ma disposition aucune ressource applicable à cette institution. Je ne puis donc qu'en laisser l'initiative et l'entretien aux municipalités, à qui les lois du 16 juin et du 29 juillet 1881 ont fait remise de sommes importantes et qui voudront continuer à en consacrer une partie aux dépenses facultatives de l'enseignement primaire.

C'est à vous, monsieur le préfet, qu'il appartient de vous concerter avec quelques-unes de ces municipalités et avec l'inspecteur d'académie pour introduire ce perfectionnement dans notre système scolaire, où il n'existe pas encore, pour en accroître l'efficacité partout où une prévoyante initiative l'a déjà constitué. Toutefois, quelque intérêt que présente pour les familles l'organisation de ce service supplémentaire, je ne voudrais pas acheter cet avantage au prix d'un surcroît de fatigue pour les maîtres ou d'une prolongation excessive des heures de classe pour les élèves. Deux choses doivent être bien entendues et ne plus retomber en discussion: d'une part, ce ne sont pas les maîtres chargés de la classe ordinaire qui auront à s'imposer deux ou trois heures de plus chaque jour: ou le service ne se fera pas, ou il se fera soit par roulement entre divers maîtres, soit par les soins de maîtres auxiliaires spéciaux; d'autre part, cette séance ne sera pas une sorte de classe ajoutée aux autres, mais se partagera en récréation et en étude, laissant à l'élève beaucoup plus d'initiative que la classe proprement dite et n'ayant pour but que de suppléer à la famille, dans l'intérêt des enfants, pendant la fin de la journée.

Moyennant l'observation de cette double règle, il convient de laisser aux autorités municipales et scolaires le soin de fixer les détails d'une organisation qui devra varier suivant la nature des besoins et les habitudes prises.

La seule disposition que vous ayez à interdire, la loi vous en faisant un devoir, c'est celle qui consisterait à exiger une rétribution quelconque de la part des élèves qui participeraient à ces études surveillées: ces études peuvent exister ou non, mais, là où elles se feront, elles doivent être mises, comme tous les exercices de l'école, gratuitement à la disposition de tous.

Je vous prie, monsieur le préfet, de me faire connaître dans un court délai les mesures prises pour l'exécution des présentes instructions.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
JULES FERRY.

EXTÉRIEUR

ALLEMAGNE.

Berlin, 1^{er} mai.

La Chambre des seigneurs de Prusse a discuté aujourd'hui le projet de loi ecclésiastique.

Le ministre des cultes a déclaré que l'adoption du projet permettrait de régler les questions politico-ecclésiastiques d'une façon toute différente de celle qui résultait des lois de Mai.

Le ministre a ajouté qu'il était possible d'adopter le projet de loi, même après le rejet des articles 4 et 5 du projet du gouvernement, vu que les dispositions très pacifiques montrées par ce dernier permettaient d'espérer que la curie se montrerait plus conciliante.

« L'adoption de l'article relatif aux évêques, a dit en outre le ministre, n'implique pas encore le retour de ces fonctionnaires ecclésiastiques.

» Il est, du reste, douteux qu'il soit opportun de faire application de cet article.

» On doit se borner à insérer dans la loi la faculté de permettre le retour des évêques. »

Le ministre termine en se prononçant pour les propositions de la commission.

La Chambre des seigneurs a adopté les articles 1 et 2 du projet ecclésiastique d'après la proposition de la commission.

L'article 2 a été adopté par 84 voix contre 65, au scrutin nominal.

La continuation du débat est fixée à demain.

HOLLANDE.

La Haye, 29 avril.

Le *Vaderland* annonce que le traité de commerce entre la France et la Hollande, n'a pas été accueilli favorablement dans les bureaux de la seconde Chambre.

ANGLETERRE.

Londres, 29 avril.

Complot contre la Reine.

Un jeune homme du nom d'Albert Young, a été arrêté aujourd'hui à Sprotbre, dans le comté d'Yorkshire. Il est accusé d'avoir proféré des menaces contre la vie de la reine.

Il a été amené à Londres. Young a été aussitôt conduit devant le magistrat de Bow-Street. Young est accusé d'avoir écrit au très honorable sir H.-P. Ponsonby, gardien de la Bourse privée et secrétaire particulier de la Reine, une lettre à laquelle était jointe une deuxième lettre adressée à Sa Majesté.

L'auteur de cette dernière lettre se déclarait être un prêtre catholique irlandais et demandait une somme de 2,000 livres sterling, afin de permettre à 50 ouvriers de sa paroisse d'émigrer en Amérique. Dans le cas où cette somme leur serait refusée, ces ouvriers menaçaient de s'unir pour tuer la Reine.

La lettre contenait également des menaces contre la vie du prince Léopold.

On croit que l'accusé est employé dans un bureau du chemin de fer près de Doncaster.

RUSSIE

Pour les fêtes du couronnement du tsar, à Moscou, rien n'est encore décidé, et tout porte à croire que rien ne sera décidé avant quelque temps. On a acquis la certitude que l'activité des terroristes se concentrerait, pour le moment, à Moscou, où ils développent une énergie et une audace vraiment surprenantes. Ainsi, outre la mine toutes prêtes, chargée et munie de fils d'induction, qu'on a trouvée à la station de Spirova, on vient de découvrir une mine sous le pavillon impérial, dans le bâtiment de l'exposition qui doit s'ouvrir le 19/28 mai.

Malgré les arrestations nombreuses que la police d'Etat parvient à opérer, à Saint-Petersbourg et à Moscou, les révolutionnaires paraissent se multiplier et partout on trouve les traces de leurs machinations.

LES NIHILISTES.

La *Presse de Vienne* publie les nouvelles suivantes de Moscou, que nous reproduisons sous toutes réserves.

Un individu nommé Koboseff Bogdanowitch la soumis aux autorités un projet d'illumination

du Kremlin, à la lumière électrique. Informations prises, il a été reconnu que cet individu avait l'intention de faire sauter le Kremlin entier pendant la cérémonie du couronnement.

Dans le logement de Koboseff, on a découvert beaucoup de bonnets de paysans dont le fond était rempli de matières explosibles: on suppose que ces bonnets devaient être jetés en l'air en signe d'allégresse sur le passage de l'Empereur et qu'en tombant sur le sol, ils devaient faire l'effet de bombes. Après l'arrestation de Koboseff, 300 nihilistes sont tombés entre les mains de la police.

LE COMLOT CONTRE ARABI-PACHA.

On nous télégraphie du Caire, 1^{er} mai:

« Voici la sentence prononcée par le conseil de guerre :

1° Quarante officiers, parmi lesquels le général Osman-Pacha-Refki, ancien ministre de la guerre, le colonel Inng-bey et Madjaki sont condamnés à la dégradation, à la perte de leurs décorations et à l'exil au fond du Soudan.

Chaque condamné sera isolé des autres et aucun d'eux ne pourra résider sur le littoral ni dans les chefs-lieux de *mondirihis*;

2° Deux simples particuliers sont condamnés à la perte de leurs droits civils et à l'exil dans les mêmes conditions;

3° Le général Ratib-Pacha, qui a dirigé le complot à l'instigation d'Ismaïl-Pacha et qui est actuellement à Naples, est condamné à la dégradation.

La sentence stipule que s'il revient en Egypte, il sera arrêté et envoyé au Soudan comme les autres condamnés;

4° Toutes les armes trouvées chez les personnes arrêtées seront confisquées et remises à l'arsenal;

5° Le jugement de cinq autres personnes sera déferé aux tribunaux indigènes;

6° Comme il est établi que l'ex-khédive Ismaïl est l'instigateur du complot et qu'il s'est servi pour envoyer Ratib-Pacha en Egypte, en vue d'organiser le complot, de l'argent que le gouvernement égyptien lui alloue chaque année, on soumettra au khédive et au conseil des ministres la question de savoir si la liste civile d'Ismaïl ne devrait pas être supprimée.

En outre, des ordres seront donnés pour veiller à ce qu'Ismaïl ne puisse entretenir aucune relation avec l'Egypte.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai courant des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, au moulin des Chartreux, et ont soustrait douze poules et un coq, au préjudice du sieur Rodolose. Il y a tout lieu de croire que ce vol a été commis par plusieurs personnes.

Ce moulin, éloigné de toute habitation, n'est point gardé pendant la nuit, ce qui est imprudent en raison des nombreux ouvriers étrangers des chemins de fer qui habitent aux environs de Cahors.

Des procès-verbaux ont été dressés: 1° contre le sieur Moussié, Emile, âgé de 20 ans, profession de cloutier, prévenu d'ivresse manifeste et d'outrage envers des agents de la force publique;

2° Contre le nommé Tévenin, Ernest-Hubert, âgé de 35 ans, chanteur ambulancier, prévenu de mendicité, d'ivresse publique et d'outrage envers un agent de police;

3° Contre le nommé R..., anbergiste à Cahors, pour outrages par paroles envers un agent de la force publique, à l'occasion de ses fonctions.

Le 5 du courant, à 9 heures et demie du soir, la nommée Bicant (Marie), âgée de 16 ans, demeurant à Cahors, voulant garnir sa lampe à essence de pétrole, qui était déjà allumée, a laissé tomber quelques gouttes de ce liquide sur ses vêtements qui se sont enflammés. Alors elle a jeté par terre la bouteille et a crié au secours. Une voisine a pris immédiatement un vêtement

et l'a enveloppée ce qui a éteint les flammes, mais elle a eu le devant de sa robe, son jupon et sa chemise brûlés ; elle souffre beaucoup de la partie brûlée, du ventre, estomac et menton. M. le docteur Autefage lui a donné les premiers soins et n'a pu encore se prononcer sur la gravité des brûlures.

Un chien, présumé atteint d'hydrophobie, a été tué hier, 5 du courant, au lieu de Dines, commune de Cahors, par les nommés Auricoste, Jean-David-Célestin et Bergon, Basile.

On nous écrit de Limogne :

Lundi dernier, quatre ouvriers du chemin de fer, ayant un pied dans la vigne du seigneur, eurent la malencontreuse idée d'allumer un peu de feu non loin d'une petite cabane faite de bois et de chaume, dans laquelle il y avait de la paille, du foin et quelques planches. Ils quittèrent ce feu assez tard, sans avoir eu soin de l'éteindre. Vers minuit, la grange brûlait et tout secours était inutile.

Les auteurs de cette imprudence ont, paraît-il, offert de payer les dégâts au propriétaire de la grange, le sieur Malaville, de Cénévières.

A l'occasion des travaux du chemin de fer, un poste de gendarmerie va être établi à Cénévières pour toute la durée des travaux.

Montauban. — Le petit séminaire de Montauban vient d'être rétabli.

Le décret présidentiel qui rapporte celui de suppression du 24 août 1881, restitué ainsi à l'établissement d'instruction, situé sur les quais et le cours Foucault, le titre et les avantages de petit Séminaire.

Castelsarrasin. — La Commission d'organisation du concours d'orphéons, qui doit avoir lieu ici le 2 juillet prochain, informe les sociétés musicales qui voudraient y prendre part, que les adhésions seront reçues jusqu'au 15 courant.

Toulouse. — Lundi matin a commencé, sur la place St-Sernin, la foire des jambons et du lard.

Approvisionnement fort nombreux et de très belle apparence.

Prix du lard, 2 fr. le kilo ; jambon, de 2 fr. à 2 fr. 50.

La foire des fleurs et celle des allées Lafayette, sont aussi ouvertes.

Un parricide à Millau

Nous lisons dans le *Journal de l'Aveyron* du 20 avril :

« Mardi matin la ville de Millau a été mise en émoi par la nouvelle d'un crime affreux qui avait été commis dans les circonstances suivantes :

« Le nommé Loubat, âgé de 32 ans, était revenu, il y a quelque temps, de Paris, qu'il habitait depuis une quinzaine de mois, époque à laquelle sa femme s'était séparée de lui à cause de son mauvais caractère et de sa mauvaise conduite. Il accusait journellement son père de cette séparation et le menaçait constamment. Il y a peu de temps qu'on le surprit, tenant son père sous ses genoux, un couteau à la main et prêt à l'égorger, lorsque sa mère retint son bras. Enfin, mardi, à une heure du matin, les habitants de la même maison entendirent très distinctement une vive discussion dans la chambre des Loubat, et le père voulant y mettre un terme disant à son fils : « Assez, assez. — Assé? » répondit le fils : vous ne le direz pas demain » et en même temps se fit entendre un coup de feu. Le fils Loubat sortit de chez lui, resta dehors deux heures environ, et rentra tranquillement se coucher dans la même chambre où il venait de tuer son père, couché à côté de sa mère. C'est là que la justice l'a arrêté et il a été écroué à la prison de Millau.

« L'arme dont s'est servi le meurtrier est un fusil de chasse qui était chargé à plomb : la victime frappée au côté gauche a dû mourir instantanément ; le coup avait fait balle et a dû être tiré à 1 mètre de distance.

« La mère, interrogée, dit qu'elle ne sait pas comment cela s'est passé et le meurtrier dit, pour sa défense, que le coup est involontai-

rement parti pendant qu'il se débattait avec son père. »

L'aventurier qui, sous le nom de fils du général de Charette, parcourait les départements de l'Aude, de l'Hérault et de l'Aveyron et exploitait la noblesse et le clergé en se donnant comme un agent du comte Chambord, comparait vendredi 21 avril, devant le tribunal correctionnel de Rodez, sous l'inculpation d'escroquerie.

On étudie en ce moment, au ministère des finances, une nouvelle monnaie destinée à remplacer le billon de cuivre. Les modèles ont dû être fabriqués à la Monnaie.

Ce serait en alliage de nickel, à peu près tel qu'il est employé en Allemagne et en Belgique, qu'on exécuterait les pièces de 5, 10 et 20 centimes.

Pour qu'elles ne puissent être confondues avec les pièces d'argent, on leur donnera une forme octogonale.

AVIS

Le sieur Gibert, cordonnier, et son épouse Marie Bousquet, de Vaylats, canton de Lalbenque, préviennent le public que leur fils Lambert Gibert a quitté la maison paternelle, et qu'ils refuseront de payer les dettes qu'il pourrait contracter dans les auberges ou autres lieux. Ils ne paieront pas non plus les emprunts d'argent ou les achats d'objets quelconque qu'il pourrait faire.

Revue Agricole

Un fait généralement ignoré, bien qu'il ait une certaine importance, c'est que les germes que poussent les pommes de terre au printemps ou en hiver dans les caves humides, renferment une substance vénéneuse, désignée par les chimistes sous le nom de *solanine*. Cette même substance se trouve aussi, dit-on, dans les épluchures des pommes de terre trop jeunes ou trop vieilles. La solanine produit sur les animaux qui l'absorbent l'effet d'un poison ; les personnes qui nourrissent de la volaille, des porcs, etc., avec des pommes de terre, doivent donc rejeter avec soin tous les germes, ainsi que les épluchures des tubercules trop jeunes ou trop vieux, sous peine de voir leurs animaux maigrir, perdre la santé, et quelquefois même mourir. Beaucoup de maladies, dont on cherche bien loin la cause, n'en ont pas d'autre que celle-là, et disparaissent d'elles-mêmes dès qu'on prend les précautions que nous indiquons ci-dessus.

Parmi les publications nouvelles relatives à la vigne, nous signalerons : un important ouvrage de M. Foëx, directeur de l'école d'agriculture de Montpellier, intitulé : *Manuel de viticulture pour la reconstitution des vignobles méridionaux ; Le greffage de la vigne*, son but et ses conséquences dans les pays phylloxérés, *manuel de greffage sur place et sur table*, par M. Ch. Baltet ; *Essai sur mildew*, par M. Millardet, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux, suivi d'une note de M^{me} Ponsot, relative au traitement de cette maladie ; enfin, les *Notes et observations sur les vignes américaines*, de M. Lespialt, vice-président du comité de viticulture de Lot-et-Garonne. Ce dernier ouvrage, est pour nous d'un intérêt d'autant plus grand, qu'il est écrit pour un pays tout-à-fait voisin du nôtre.

Il paraît que, vérification faite, les dégâts occasionnés par la gelée des 11 et 12 avril, se réduisent à fort peu de chose. Il est vrai, qu'un certain nombre de bourgeons ont été grillés dans la Bourgogne, le Mâconnais et le Beaujolais ; mais comme la végétation dans ces pays n'était pas encore fort avancée, le mal a été beaucoup moins grand qu'il ne le serait si la gelée se produisait aujourd'hui. D'ailleurs, un grand nombre de bourgeons gelés seront remplacés par les contre-bourgeons, de sorte que cet accident n'aura pas sans doute grande influence sur la récolte totale.

Maintenant comment la lune rousse terminera-t-elle son cours ? Il est impossible de faire à cette question une réponse sûre. Néanmoins,

l'apparence du temps ne fait pas craindre, au moins pour le moment, de nouvelles gelées ; le ciel est en général plus ou moins couvert, il tombe de fréquentes ondées, et la douceur de la température fait espérer que le thermomètre ne descendra pas au-dessous de 7 degrés, terme fatal après lequel la déperdition de chaleur qu'éprouvent les plantes pendant la nuit, peut amener la congélation des bourgeons.

Nos lecteurs savent, sans doute, que les rayons de la lune ne sont pour rien dans ce phénomène ; si la gelée se produit toujours quand cet astre est visible, c'est parce que le refroidissement ne peut avoir lieu tant que le ciel est couvert de nuages.

La connaissance de ce fait a conduit à inventer un procédé préventif contre les gelées printanières. Ce procédé consiste à allumer de grands feux qu'on entretient avec des substances quelconques produisant beaucoup de fumée. Il se forme ainsi de véritables nuages artificiels dont l'effet est le même que celui des nuages naturels pour empêcher le refroidissement. Il suffit d'allumer les feux un peu avant le lever du soleil, c'est le moment le plus dangereux.

On peut objecter que le vent emportera le nuage ainsi formé à grand peine. Mais en ce cas il n'y a rien à craindre : si le vent est assez fort pour emporter la fumée, l'expérience prouve qu'il empêche la gelée d'avoir lieu. Dès lors, le vigneron a pris une peine inutile, mais il est sûr du moins que son vignoble n'a pas souffert.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 20 fr. 75. — Orge, 21 fr. 00. — Avoine, 21 fr. 50.

Vins. — Contre l'attente de beaucoup de propriétaires, les prix sont les mêmes qu'avant les gelées.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 5 Mai.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES	
			Minimum	Maximum
Bœufs.	2304	2295	1.20	1.72
Vaches.	432	396	1.00	1.62
Taureaux.	186	151	1.16	1.50
Veaux.	1588	1388	1.50	2.46
Moutons.	18545	17648	1.60	2.18
Porcs.	3645	3634	1.40	1.60

C....

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
7	Diman.	s Théodard.	
8	Lundi.	Ap. de s Mich.	Lugagnac, Marminiac, Albas, Cuzance, Junies (les), St-Paul-Labouffie, Lacapelle-Marival, Cazillac, Payrac.
9	Mardi.	s Grégoire.	Cabrerets, Sonac, Concorès.
10	Mercredi.	s Antonin.	Castelfranc, Cajarc, Faycelles, Latronquièrre, Montfaucon, Puybrun.
11	Jeudi.	s François.	Sauzet, Thémimes, Fajoles, Milbac.
12	Vend.	ss Nérée et A.	Castelnaud, Escamps, Comiac, St-Simon, Bretenoux, Caniac, Cressensac, St-Sozy.
13	Samedi.	s Stanislas.	Cahors, Cornac, Lavercautièrre, Felzins, Prouilhac.

Lunaisons du mois de Mai.
 P. L. le 3, à 8 h. 40 du matin.
 D. Q. le 10, à 0 h. 44 du soir.
 N. L. le 17, à 7 h. 42 du matin.
 P. Q. le 25, à 0 h. 50 du matin.
 Les jours croissent de 1 h. 16 m.

Dernières Nouvelles

Paris, 5 mai, 7 h. 25 mat.

M. Victor Hugo a accepté la présidence du banquet des mécaniciens.

Le bruit du rappel de M. Allègre, gouverneur de la Martinique est démenti.

M. de Béville, rédacteur en chef du *Henri IV*, parent de M^{me} Doria, mêlée à un procès en adultère et en séparation, est allé au *Figaro* souffler le chroniqueur judiciaire, M. Bataille, qui avait rendu compte du procès.

Une lutte a eu lieu à coups de poings. La même scène s'est produite au *Paris-Journal*, où M. Chesneau fit jeter M. de Béville à la porte par les garçons de bureau.

M. des Essarts, du *Gaulois*, prévenu, a attendu vainement la visite de M. de Béville.

Deux individus suspects sont allés aussi à l'*Evénement*.

Les chroniqueurs judiciaires du *Figaro*, de *Paris-Journal*, de l'*Evénement*, du *Gaulois*, provoqués par M. de Béville, rédacteur de l'*Henri IV*, refusent la provocation.

On croit que M. Léon Say déterminera le déficit exact causé par M. Caillaux. M. Humbert soumettra ensuite la question au Conseil d'Etat qui décidera s'il doit se déclarer compétent pour ordonner la réparation du dommage causé.

M. Villeneuve, député de la Seine, a prévenu M. de Freycinet qu'il le questionnerait afin de savoir si le gouvernement français maintient la politique traditionnelle de la France, qui s'oppose à l'intervention de la Turquie en Egypte.

Les derniers avis de Mécheria constatent un calme complet sur la frontière du Maroc.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 avril au 6 Mai 1882.

Naissances.

Brunet, Philippe, à Cabessut.
 Fraysse, Marius, à St Georges.
 Laucou, Justin, à Cahors.
 Sébastien, Auguste, à Labeyne.

Décès.

Pommié, Jean, Vignerol, 86 ans, rue Portail, des Augustins,

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon n° 7.

EXTRAIT

d'un jugement de séparation de biens.

Par jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

Entre Anne Marqués, sans profession, épouse du sieur Jacques Théron, ex-courtier en vins, domiciliée avec son mari à Pradines, demanderesse, ayant pour avoué M^e BOUSQUET.

Et : 1^o Ledit Jacques Théron domicilié, à Pradines ;

2^o Monsieur Jean Lacosse, ancien magistrat, domicilié à Cahors, pris comme syndic de la faillite dudit Théron, défendeurs, ayant pour avoué M^e MAZIÈRES.

Ladite dame Anne Marqués, a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : L. BOUSQUET.

Bourse de Paris.

Cours du 6 mai.

Rente 3 p. %	83.90
— 3 p. % amortissable	84.00
— 3 p. % amerl. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	117.17

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 5 Mai 1882.

La cherté des reports en liquidation a semé l'hésitation dans les rangs de la spéculation : les réalisations arrivent dès qu'on essaie de relever les cours et les font rétrograder ; le 5 0/0 a reculé à 117.25 le 3 0/0 à 84.05, l'amortissable à 84.35.

Les obligations de 500 francs 4 0/0 de la Banque hypothécaire sont l'objet de nombreuses demandes à 465.

Le Crédit de France est en butte à des animosités injustifiées. Le rapport qu'il vient de présenter à ses actionnaires fait ressortir sa puissante vitalité. Sa fusion avec le Crédit de Paris et la Banque romaine lui assure d'énormes économies et groupe des forces très sérieuses. Un appel de fonds ne peut qu'affermir une institution intéressée dans des affaires telles que la Grande Imprimerie, la Société des Lavois publics, etc., et les cours doivent forcément monter.

Une des grandes entreprises de cette époque va être lancée prochainement. Le puissant patronage du Comptoir d'Escompte assure le succès des 60.000 actions de la Société du Canal de Corinthe émises le 9 courant.

Les Chemins français restent lourds et sans affaires, le Lyon à 1.780, le Midi à 1.310, le Nord à 2.120, l'Orléans à 1.300. Les rachats des vendeurs à découvert ont fait monter les Chemins autrichiens au-dessus de 730. Les Lombards, le Nord de l'Espagne et le Saragosse sont restés à peu près stationnaires.

Le 5 0/0 italien est offert et en baisse ; la spéculation soutient vigoureusement les valeurs ottomanes et égyptiennes.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL
DE PARIS

Succursale de Cahors

Le COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL de Paris, a l'honneur d'informer sa nombreuse et sérieuse clientèle, et à toute personne qui désirerait en faire partie, l'avantage d'un placement garanti et rapportant un intérêt, de 5 0/0 à 7 0/0 au moins.

Ledit Comptoir fait en ce moment un syndicat de 20,000 actions de 500 fr. aux prix et conditions ci après :

On n'a à verser que deux quarts ;

1° 125 francs par action en souscrivant ;

2° 125 francs, un mois après, par action souscrite.

Sans compter les intérêts ci-dessus désignés, les souscripteurs auront une prime fixe par action, très rémunératrice et non réductible.

S'adresser à partir de ce jour à la Succursale de Cahors, rue de la Liberté, 10.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

AVIS

Le sieur François DAJEAN, aubergiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir un RESTAURANT à REGOURD, au lieu dit le Poteau, où a été tenue longtemps une auberge.

Par la qualité de ses vins et la propreté de son service, le sieur DAJEAN est certain qu'il donnera satisfaction aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance ; les prix seront modérés.

Les jeunes gens qui aiment la danse pourront se procurer ce plaisir dans l'Établissement de DAJEAN, où des musiciens sont engagés pour la saison d'été.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. — Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. — Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

Médaille d'Or, Exposit. Universelle 1878

4 Diplômes d'Honneur 1869-1876

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION DES
BOISSONS GAZEUSES
DE TOUTES ESPÈCES

Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water
Vins Mousseux, Bières

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur



SIPHONS
Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
Envoi franco des prospectus détaillés

J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET & C^o, Succ^o

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144
PARIS

MIS BOTES PORTENT EN TIMBRE
Veilleuses françaises
JEUNET fils, succ^o
12, rue de la Procession
DÉPÔT :
Rue Neuve-Saint-Merry, 24
et
dans toutes les bonnes Maisons



PLUS DE FEU!

60 ANS DE SUCCÈS

LINIMENT BOYER-MICHEL D'AIX

J. CORMIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre).
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, E arts, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. G. F. chez tous Pharm^o.
Dépôt général : MARCHAND, 18, r. Gravier-St-Lazare, Paris

LA CONSTIPATION la plus rebelle est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. FILHOL, pharmacien à Cahors.

Tous connaissent

la Maison DELUMET, 26, Passage Raguinot, Paris, seul inventeur d'un Vin ne contenant qu'un 20 cent. de sucre, pesant 10 degrés d'alcool, garanti à l'analyse, ayant le goût de Bordeaux. Messieurs, c'est la vraie saison, pressez-vous de faire vos commandes. Pour cela, il suffit d'adresser 12 fr. en un mandat-poste ou timbres, afin de recevoir franco de port et d'emballage un des deux produits le plus urgent ainsi qu'une méthode des mieux combinées pour fabriquer 550 litres de bon vin. Ainsi, suivant ma méthode, il ne faut qu'un fût et deux produits seulement ; j'en adresse un et deuxième se trouve chez soi. — Donc, rien de plus simple — se presser : c'est le moment où les besoins, en général, se font sentir.

On donne à gagner

A personnes solvables en province, depuis 75 francs jusqu'à 750 francs de fixe par mois dans affaire exceptionnelle. Ecrire à M. DELAHAYE, 3, rue Furstenberg, Paris.

CAPITAUX considérables disponibles pour achat marchandises toutes sortes. Ecrire même adresse que ci-dessus.

CABINET CHARNEAU ET C^{ie}

Maison en fondée 1860

15, Rue Montmartre, 15, Paris

A tous négociants et industriels désireux de donner de l'extension à leurs affaires, on offre : Commanditaires, Associés et Employés intéressés.

DEMANDES PRESSÉES :
Un associé ou intéressé pour grande maison de toiles et cotons avec 30 à 40,000 francs, position de 15,000 francs par an.
Un gérant pour grande usine, position de 6000 francs.

Un inspecteur pour cercle, 500 francs par mois et la table.

Un associé ou intéressé pour cabinet d'affaires, existant depuis 20 ans, 350 francs par mois et bénéfices.

Positions d'avenir. — Garanties morales et pécuniaires exigées.

CHARNEAU et C^{ie}, 15, rue Montmartre, Paris.

Propriétaire-Gérant A. Layton.

PHOTOGRAPHIE

HONORÉ & FILS

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17

CAHORS, Boulevard Sud, maison Mirc

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

GRAND SUCCÈS

NOUVEAU TRAITEMENT
INFAILLIBLE

Adopté à Paris, Londres, Berlin et Vienne
Contre les **Flueurs blanches, Maladies de la Peau, de Matrice, Anémie et Faiblesse générale**, par les Bains de Tannin, 33, faub. Montmartre, Paris. — Brochure franco. — Envoi poudre province.

BANQUE demande personne sérieuse pour placement d'actions, d'obligations. Appointements fixes après 1^{er} succès.
Ecrire V. O. Bureau restant Madeleine, Paris.

CENT FRANCS pour CINQ FRANCS

aux CINQ MILLE premiers Abonnés de

LA TIMBALE

Journal hebdomadaire, Politique et Financier
Participation à DOUZE TIRAGES par An
Remise de la PRIME contre envoi franco du prix de l'Abonnement, soit 3 francs.

PARIS, 7, RUE DE MARIVAUX, 7, PARIS

12 0/0 Bénéfices par an, garantis à forfait à tous capitaux depuis 500 francs.
BANQUE GÉNÉRALE DE TRANSACTIONS
7, RUE DE MARIVAUX, 7, PARIS

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille ; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1° Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château* ;

2° Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3° Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).